

**Délibération de la Communauté
de Communes des Monts du Pilat**

Séance Ordinaire du 17 Octobre 2023

Conseillers en exercice	en	36
Titulaires présents		24
Suppléants présents		1
Titulaires représentés		9
Soit votants		34
Titulaires absents		2
Exclus		0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 18 Octobre 2023, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 24 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,
Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER, Vincent DUCREUX, Régis FANGET, André GEOURJON, Aurélie GRANGE, Philippe HEITZ, David KAUFFER, Cédric LOUBET, Dominique PEYRACHON, Fabien PLASSON, Nathalie MATHEVET, Julien MATHOULIN, Joël MAURIN, Laurent PEREZ, Philippe ROYET, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON, Paul THIOLLIERE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, Catherine VARIN, André VERMEERSCH.

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Sandra CHAFFANJON à Julien MATHOULIN,
- Michel CHARDON à Régis FANGET,
- Josselin DOURRET à Jean-François CHORAIN,
- Maria DURIEUX à Cédric LOUBET,
- Céline ELIE à Fabien PLASSON,
- Laurence LAROIX à Denis THOUMY,
- Chantal NIWINSKI à Bernard SOUTRENON,
- Pascale ROCHETIN à Vincent DUCREUX,
- Isabelle VERNAY à Stéphane HEYRAUD.

5) Que le nombre de conseillers suppléants présents, en l'absence des titulaires, était de 1 :

- Pierre LETIEVANT remplaçant Mireille TARDY.

6) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 2 :
Geneviève MANDON, Didier PINOT.

7) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :
Laurent PEREZ.

Date de convocation :
12/10/2023

Date d'affichage :
18/10/2023

Acte rendu exécutoire après
le dépôt en Préfecture de
Saint-Etienne le :

Et publication ou
notification du :

Vote :

- Pour : 34
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Objet : Compte-rendu des décisions prises par le Bureau, par délégation du
Conseil Communautaire**

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Le Président donne lecture des décisions du Président et du Bureau, prises depuis le 12 décembre 2022 dont les principaux dispositifs sont rapportés ci-après :

- **Président :**

N° décision	Date	Exposé Sommaire
DP_2022_024	12/12/2022	Dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat et du Département de la Loire, pour le projet de Contrat Territoire-Lecture, pour les taux et montants les plus élevés possibles.
DP_2022_025	13/12/2022	Dépôt d'une demande de subvention à hauteur de 50 % auprès du Département de la Loire dans le cadre de l'appel à partenariat 2023 « Sport Nature », pour le projet de création d'un Espace Sports d'Orientations (ESO) permanent à Burdignes.
DP_2023_001	01/02/2023	Rénovation thermique de la Maison du Châtelet : dépôt d'une demande de subvention auprès du SIEL-TE dans le cadre de « Révolution 2023 » pour les taux et montants les plus élevés possibles.
DP_2023_002	09/02/2023	Requalification complète d'une ancienne friche industrielle « Ex-Ebénoid » située à Bourg-Argental : dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2023 pour les taux et montants les plus élevés possibles.
DP_2023_003	10/02/2023	Rénovation thermique, réhabilitation, accessibilité et modernisation de la Maison du Châtelet : dépôt d'une demande de subventions auprès du Fonds Vert dans le cadre de l'aide liée à la mesure n°11 du programme : « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux » pour les taux et montants les plus élevés possibles.
DP_2023_004	10/02/2023	Rénovation thermique, réhabilitation, accessibilité et modernisation de la Maison du Châtelet : dépôt d'une demande de subventions auprès de l'Union Européenne dans le cadre du « FEDER 2022 » pour les taux et montants les plus élevés possibles.
DP_2023_005	14/03/2023	Attribution d'une gratification à un stagiaire accueilli à la Crèche Youpilat d'un montant de 500 € nets de charges (cinq cents euros nets de charges)
DP_2023_006	29/03/2023	Dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit FONDS VERT - axe 3 recyclage foncier » pour les taux et les montants les plus élevés possibles pour le projet de requalification complète d'une ancienne friche industrielle « Ex-fourmilière » située à St-Sauveur-en-Rue
DP_2023_007	06/04/2023	Déclaration sans suite de la procédure de passation de la délégation de service public ayant pour objet la gestion du service public des établissements d'accueil petite enfance de Saint-Genest-Malifaux, de Planfoy et de Jonzieux, pour motifs d'intérêt général tenant à une incertitude juridique affectant la procédure de passation
DP_2023_008	06/04/2023	Dépôt d'une demande de subvention, pour un montant de 13.500,00 €, auprès du Département dans le cadre de l'enveloppe de la Banque des Territoires gérée par le Département dédiée à l'ingénierie des projets Petites Villes de Demain pour le projet de qualification d'une stratégie habitat et foncier destiné à mettre en œuvre les actions du Programme Local de l'Habitat
DP_2023_009	13/06/2023	Approbation et signature de la convention définissant les modalités et conditions du versement de l'avance remboursable entre la CCMP et la SARL ALIX OPTIQUE

DP_2023_010	13/06/2023	Approbation et signature de la convention définissant les modalités et conditions du versement de l'aide à l'investissement matériel « économie de proximité » entre la CCMP et la SARL ALIX OPTIQUE
DP_2023_011	13/06/2023	Approbation et signature de la convention définissant les modalités et conditions du versement de l'avance remboursable entre la CCMP et l'Entreprise Individuelle « Bulle de douceur »
DP_2023_012	13/06/2023	Approbation et signature de la convention définissant les modalités et conditions du versement de l'aide à l'investissement matériel « économie de proximité » entre la CCMP et la SARL CAP OXYGENE
DP_2023_013	13/06/2023	Approbation et signature de la convention définissant les modalités et conditions du versement de l'avance remboursable entre la CCMP et la SAS GIDP Gravure Industrielle
DP_2023_014	13/06/2023	Approbation et signature de la convention définissant les modalités et conditions du versement de l'aide à l'investissement matériel « économie de proximité » entre la CCMP et la SARL Le Templier
DP_2023_015	13/06/2023	Approbation et signature de la convention définissant les modalités et conditions du versement de l'avance remboursable entre la CCMP et la SNC CHORAIN
DP_2023_016	10/07/2023	Dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit FONDS VERT - mesure transverse : Appui à l'ingénierie » pour les taux et les montants les plus élevés possibles, pour l'étude de faisabilité sur l'autoconsommation collective
DP_2023_017	17/07/2023	Attribution d'une subvention de sponsoring d'un montant de 500 € à Mme LIV COUPAT, licenciée au club du Bessat Sport d'Hiver et membre de l'Équipe de France Junior de ski de fond
DP_2023_018	17/07/2023	Attribution d'une subvention de sponsoring d'un montant de 500 € à M. SABIN COUPAT, licencié au club du Bessat Sport d'Hiver et membre de l'Équipe de France du Team Nordic Expérience
DP_2023_019	17/07/2023	Attribution d'une subvention de sponsoring à l'association « la Roue des Grands Bois » pour l'organisation de la 13 ^{ème} édition de la Ronde des Grands Bois 2023 le 27 août 2023 à St Genest-Malifaux, d'un montant de 500 €
DP_2023_020	25/07/2023	Attribution d'une subvention de sponsoring d'un montant de 300 € aux représentants légaux de Melle Estelle MICHEL, licenciée au club de BMX Speed Racing de St Genest-Malifaux, pour sa participation au Championnat du Monde
DP_2023_021	13/09/2023	Modification de l'échéancier concernant l'aide « Avance remboursable » octroyée à la SARL L'USINE A BOIS et report des échéances du 15/03/2023 au 15/12/2023 à compter du 15/01/2024
DP_2023_022	20/09/2023	Dépôt d'une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la mesure 11 du plan « Destination France » pour les taux et montants les plus élevés possibles pour le projet de mise en tourisme de l'exposition Louis Bancel, à Bourg-Argental, projet inclus dans la rénovation de la Maison du Châtelet

• **Bureau :**

N° décision	Date	Exposé Sommaire
B_2022_76	22/12/2022	Conclusion d'un compromis de vente pour les parcelles AN487,105, 361,429 et une partie de la 535, situées sur la ZI du Péroux à Bourg-Argental, à la Maroquinerie MBA, ou à toute entité économique qui viendrait se substituer à elle, sur la base d'un prix au m ² de 25 € HT par m ² de surface utile
B_2023_1	10/01/2023	Attribution d'une subvention de 100 € à M. et Mme André GEOURJON dans le cadre du dispositif « Aide aux hébergeurs » pour le maintien du classement en 2 épis de son hébergement touristique à La Versanne
B_2023_2	10/01/2023	Attribution d'une subvention de 103,50 € à M. Emile CHORAIN dans le cadre du dispositif « Aide aux hébergeurs » pour le classement en 2 étoiles de son hébergement touristique à Marlhes
B_2023_3	10/01/2023	Attribution d'une subvention d'un montant de 1 500 € à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Course d'Orientation pour la 42ème édition du festival d'orientation O'bivwak
B_2023_4	10/01/2023	Navette du Réseau de Lecture Publique : Convention de partenariat avec la structure d'insertion « Ondaine Agro », pour une durée de 6 mois
B_2023_5	10/01/2023	Attribution d'une subvention « création de prise THD 42 », à hauteur de 350 €, à M. et Mme BALTHAZARD Sylvain, commune de Jonzieux
B_2023_6	10/01/2023	Attribution d'une subvention « création de prise THD 42 », à hauteur de 350 €, à M. CARROT Jonathan et Mme GAY Coraline, commune de Marlhes
B_2023_7	10/01/2023	Convention de diffusion des données de l'étude ECR environnement des zones humides avec le Syndicat des Trois Rivières
B_2023_8	10/01/2023	Attribution d'une subvention de 2.000 € à un propriétaire occupant (autonomie) dans le cadre du secteur diffus (fin du Programme d'Intérêt Général Départemental) et accord de l'aide au montage du dossier d'un montant de 200 €, sous réserve de l'éligibilité du projet
B_2023_9	07/02/2023	Attribution d'aides individualisées à l'inscription en écoles de musique pour un montant total de 7.432 €
B_2023_10	07/02/2023	Attribution d'une subvention de 300 € à Mme CHARRIER Karine, Assistante Maternelle à domicile
B_2023_11	07/02/2023	Convention annuelle de participation financière avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du département de la Loire (ALEC42) avec une participation à hauteur de 11 012,40 €
B_2023_13	07/02/2023	MAM du Bessat : Avenant n°1 à la convention d'occupation précaire du domaine public (RODP) avec l'association Mam'ami'a afin de ne pas appliquer l'augmentation de la redevance en 2023
B_2023_14	28/02/2023	Par délégation du Conseil Communautaire du 8 novembre 2022 : - Route forestière des Grands Bois : attribution des marchés de travaux à l'entreprise MAZET TP pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ le Lot n°1 – création de 1.900 ml, pour un montant de 27.550 € H.T, ○ le Lot n°2 – rénovation de 5.600 ml, pour un montant de 74.110 € H.T, ○ le Lot n°3 – carrefour RD1082, pour un montant de 15.930 € H.T, ○ le Lot n°4 – rampe béton, pour un montant de 14.200 € H.T, soit pour un montant total de 131.790 € HT.

B_2023_15	28/02/2023	Via Fluvia : acquisition de terrains au GFF Monnetier et autorisation de passage avec une valeur vénale du terrain acquis fixée à 0,35€/m ²
B_2023_16	28/02/2023	Attribution d'une subvention de 5.000 € à un propriétaire occupant dans le cadre de l'aide à la rénovation énergétique de l'habitat privé
B_2023_17	28/02/2023	Attribution d'une subvention « création de prise THD 42 », à hauteur de 350 €, à un particulier M. COURBON Sylvain et Mme PEYRACHE Solène, commune de Marlhes
B_2023_18	28/02/2023	Attribution d'une subvention « création de prise THD 42 », à hauteur de 350 €, à un particulier M. et Mme QUERAT Adrien, commune de Marlhes
B_2023_19	28/02/2023	Renouvellement de la convention avec l'association « La Compagnie des Etoiles de Gimel » pour la promotion touristique du pôle trail de St Régis-du-Coin avec une participation annuelle à hauteur de 3.700 €
B_2023_20	28/02/2023	Convention de partenariat 2023 avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat avec une participation financière de fonctionnement d'un montant maximum de 8 232 €
B_2023_21	28/02/2023	Convention de partenariat 2023 avec l'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) avec un soutien de la CCMP de 1000 € par personne financée par l'ADIE (en création d'entreprise, en développement d'activité ou en mobilité salariée) plafonné à 10 000 € pour l'année 2023
B_2023_22	28/02/2023	Annule et remplace la délibération n° B_2022_72 du 29/11/2022 - Aires de conteneurs : Convention de maîtrise d'ouvrages déléguée avec la commune de St Romain-les-Atheux avec une participation financière à hauteur de 7.870 €
B_2023_23	02/05/2023	Attribution d'une subvention « création de prise THD 42 », à hauteur de 350 €, à un particulier M. BROGERE CHEYNET Loïc, commune de Marlhes
B_2023_24	02/05/2023	Attribution d'une subvention « création de prise THD 42 », à hauteur de 350 €, à un particulier M. BERGER Sylvain et Mme COURBON Lauriane, commune de Jonzieux
B_2023_25	02/05/2023	Attribution d'une subvention à hauteur de 400 € au Club Omnisports de Tarentaise pour l'organisation de la 4ème édition du Tarentaise COT Challenge
B_2023_26	02/05/2023	Attribution d'une subvention à hauteur de 1.000 € au Comité des fêtes et d'animation de Jonzieux pour l'organisation du championnat cycliste Auvergne Rhône-Alpes de l'Avenir
B_2023_27	02/05/2023	Renouvellement pour une année de la convention de contrat de licence Monde des Pentas, avec une redevance fixe de 2.200 € HT
B_2023_28	02/05/2023	Attribution de 2 aides individualisées complémentaires à l'inscription en écoles de musique pour un montant total de 303 €
B_2023_29	02/05/2023	Bulletin d'informations communautaire : Signature de la convention de régie publicitaire
B_2023_30	02/05/2023	Attribution de 6.000 € de subventions à 3 propriétaires occupants (autonomie) et de 2.000 € à 4 propriétaires occupants (économie d'énergie) dans le cadre du secteur diffus (fin du Programme d'Intérêt Général Départemental)

B_2023_31	02/05/2023	Attribution d'une subvention de 500 € au propriétaire occupant (économie d'énergie) dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Départemental n°2
B_2023_32	02/05/2023	Attribution de 21.000 € de subventions aux 5 propriétaires occupants dans le cadre de l'aide à la rénovation énergétique de l'habitat privé du Plan Local de l'Habitat des Monts du Pilat
B_2023_33	02/05/2023	Autorisation de signature de la convention d'avenant FEDER Massif Central – Action « Développement d'un service vélo »
B_2023_34	02/05/2023	Signature de la convention de subventionnement dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) avec l'ANCT
B_2023_35	02/05/2023	Convention relative au programme d'intervention Epures sur les impacts de la loi Climat et Résilience sur les documents de planification sur le territoire des Monts du Pilat entre la CCMP et les Communes
B_2023_36	02/05/2023	Aménagement de la route forestière des Grands Bois : signature de conventions d'autorisation d'implantation d'ouvrages et de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrages pour aménagements sur des parcelles appartenant à des tiers
B_2023_37	02/05/2023	ZA de Marlies : cession de la parcelle n° B1009 située sur la ZA de Marlies, à la SCI en cours de constitution par M. Alexandre GONON (de l'entreprise GONON Charpentes) ou toute autre entité qui viendrait se substituer à elle pour le portage du projet, pour une surface de 555,50 m ² , au prix de 26,50 €/HT m ² soit 14 720,75 € HT
B_2023_38	02/05/2023	Acquisition de la parcelle AC 404 située sur la Commune de Saint Sauveur-en-Rue appartenant à Messieurs Charles VACHER et Jacques VACHER, pour une surface de 43m ² , au prix de 200,00 € nets vendeur
B_2023_39	02/05/2023	Attribution du marché de travaux – ZA de St Sauveur-en-Rue à l'entreprise MAZET TP, pour un montant de 50 431,20 € H.T.
B_2023_40	02/05/2023	Par délégation du Conseil Communautaire du 28 mars 2023 : - Règlement d'aide du dispositif de soutien aux habitants pour l'acquisition de vélos : validation des modalités de dépôt des demandes
B_2023_41	13/06/2023	Attribution de subvention « Bonus Vélo » à 12 particuliers pour un montant total de 2.399,60 €
B_2023_42	13/06/2023	Navette du Réseau de Lecture Publique (RLP) : renouvellement, pour une durée de 6 mois, de la convention de partenariat avec la structure d'insertion « Ondaine Agro »
B_2023_43	13/06/2023	Convention avec la Mairie du Bessat pour la gestion du site de la Croix de Chaubouret
B_2023_44	13/06/2023	Convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Loire– 2023/2025
B_2023_45	13/06/2023	Convention de partenariat avec le Centre National de la Propriété Forestière Auvergne-Rhône-Alpes
B_2023_46	13/06/2023	Convention avec le SIEL-TE Loire pour l'éclairage public la Zone d'Activité en cours d'aménagement à St Sauveur-en-Rue

B_2023_47	11/07/2023	Attribution de subventions « Bonus Vélo » à 31 particuliers pour un montant total de 5.759,59 €
B_2023_48	11/07/2023	Signature d'une convention avec la commune de Bourg-Argental (Camping municipal) pour le service de location vélos
B_2023_49	11/07/2023	Attribution d'une subvention de 3.000 € au propriétaire occupant dans le cadre de l'aide à la rénovation énergétique de l'habitat privé du Plan Local de l'Habitat des Monts du Pilat
B_2023_50	11/07/2023	Attribution d'une subvention « création de prise THD 42 », à hauteur de 350 €, à un particulier : M. Eric MALAURE et Mme Delphine BONNET, commune de Graix
B_2023_51	11/07/2023	Attribution d'une aide individualisée complémentaire à l'inscription en écoles de musique pour un montant de 127 €
B_2023_52	11/07/2023	ZA des 3 Pins à St Genest-Malifaux : accord de principe, dans l'attente de réception du document d'arpentage définitif, sur la cession d'une parcelle à la société MGC Constructions, au prix de 26,50 €/HT m ² pour une surface utile approximative de : 2.770 m ²
B_2023_53	05/09/2023	Attribution de subventions « Bonus Vélo » à 12 particuliers pour un montant total de 2.180 €
B_2023_54	05/09/2023	Attribution de 15 084.28 € de subventions aux 4 propriétaires occupants dans le cadre de l'aide à la rénovation énergétique de l'habitat privé du Plan Local de l'Habitat des Monts du Pilat
B_2023_55	05/09/2023	Attribution de subventions dans le cadre du Programme d'Intérêt Général Départemental (dossiers en secteur diffus) : <ul style="list-style-type: none"> ○ 3 750 € pour les travaux et de 943 € pour l'aide à l'ingénierie aux propriétaires occupants (économie d'énergie) dans le cadre du secteur diffus, ○ 400 € pour les travaux et de 5 000 € pour l'aide à l'ingénierie aux propriétaires occupants (autonomie) dans le cadre du secteur diffus.
B_2023_56	05/09/2023	Attribution d'une subvention « création de prise THD 42 », à hauteur de 350 €, à un particulier M. Jacques BRUNON, commune de Marlhès
B_2023_57	05/09/2023	Attribution d'une subvention « création de prise THD 42 », à hauteur de 350 €, à un particulier M. et Mme BAROUX Michel, commune de Marlhès
B_2023_58	05/09/2023	Attribution d'une subvention à hauteur de 1.000 € à l'association « Foulée du Haut-Pilat » pour l'organisation du Trail du Haut-Pilat à St Genest-Malifaux
B_2023_59	05/09/2023	Convention de partenariat avec l'entreprise Technofun by MDL MECA – site de dévalkart à Graix
B_2023_60	05/09/2023	Avenant n°1 – Convention de partenariat « Actions d'animation et de communication pour le projet de Via Fluvia, véloroute entre Loire & Rhône »
B_2023_61	05/09/2023	Convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour le poste de chargé de coopération CTG

B_2023_62	05/09/2023	Convention d'objectifs et de financement année 2023 concernant l'Espace socio Culturel de la Déôme avec la CAF, la Commune de Bourg-Argental et le Département de la Loire
B_2023_63	05/09/2023	Avenant à la convention de partenariat avec l'association Ondaine Agro pour la navette Réseau de Lecture Publique pour la révision du montant de la prestation une fois par an au 1 ^{er} janvier de chaque année, en fonction de la hausse du SMIC
B_2023_64	05/09/2023	Maison du Châtelet : approbation des contenus des avenants définitifs à la convention de maîtrise d'ouvrages déléguée et de groupement de commande de maîtrise d'œuvre et autorisation du Président à les signer
B_2023_65	05/09/2023	Attribution d'une subvention à hauteur de 1.500 € à l'association Solidarité Paysans 42 pour l'année 2023 pour l'accompagnement des exploitations agricoles en difficulté sur les Monts du Pilat
B_2023_66	05/09/2023	Convention de partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Loire avec une prise en charge du résiduel à charge des participants aux frais pédagogiques à hauteur de 35 € pour chacune des deux formations organisées en 2023 par la Chambre d'agriculture de la Loire sur le territoire
B_2023_67	05/09/2023	Convention de partenariat pour le dispositif « Toits ressources » avec le Parc naturel régional du Pilat avec participation financière à hauteur de 3 600 € étalés sur 2023 et 2024

Vu l'article L.5211-10 du CGCT,

Vu la délibération n°2020_53 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Président,

Vu la délibération n°2020_54 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Bureau dans son ensemble,

Vu la délibération n°2020_87 du conseil communautaire du 8 septembre 2020 portant délégation d'attributions au Bureau concernant la fixation du montant des prises en charge financières pour la réalisation d'aires de conteneurs, selon le barème établi et la signature des conventions de maîtrise d'ouvrages déléguée avec les communes,

Vu la délibération n° 2021_84 du conseil communautaire du 21 septembre 2021 portant délégation d'attributions au Bureau pour procéder, dans la limite des crédits votés pour chacun des budgets, à la réalisation des emprunts, en euros, destinés au financement des investissements prévus, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts,

La lecture de ces différentes décisions n'appelant aucun commentaire des membres de l'assemblée,

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend acte des décisions intervenues dans les matières déléguées.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Copie certifiée conforme.

A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20231017-2023_58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2023

Le Président,
Stéphane HEYRAUD

Le Secrétaire de séance,
Laurent PEREZ

**Délibération de la Communauté
de Communes des Monts du Pilat**

Séance Ordinaire du 17 Octobre 2023

Conseillers en exercice	en	36
Titulaires présents		25
Suppléants présents		1
Titulaires représentés		9
Soit votants		35
Titulaires absents		1
Exclus		0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 18 Octobre 2023, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 25 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,
Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER, Vincent DUCREUX, Régis FANGET, André GEOURJON, Aurélie GRANGE, Philippe HEITZ, David KAUFFER, Cédric LOUBET, Dominique PEYRACHON, Fabien PLASSON, Geneviève MANDON, Nathalie MATHEVET, Julien MATHOULIN, Joël MAURIN, Laurent PEREZ, Philippe ROYET, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON, Paul THIOLLIÈRE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, Catherine VARIN, André VERMEERSCH.

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Sandra CHAFFANJON à Julien MATHOULIN,
- Michel CHARDON à Régis FANGET,
- Josselin DOURRET à Jean-François CHORAIN,
- Maria DURIEUX à Cédric LOUBET,
- Céline ELIE à Fabien PLASSON,
- Laurence LAROIX à Denis THOUMY,
- Chantal NIWINSKI à Bernard SOUTRENON,
- Pascale ROCHETIN à Vincent DUCREUX,
- Isabelle VERNAY à Stéphane HEYRAUD.

5) Que le nombre de conseillers suppléants présents, en l'absence des titulaires, était de 1 :

- Pierre LETIEVANT remplaçant Mireille TARDY.

6) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 1 :
Didier PINOT.

7) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :
Laurent PEREZ.

Date de convocation :
12/10/2023

Date d'affichage :
18/10/2023

Acte rendu exécutoire après
le dépôt en Préfecture de
Saint-Etienne le :

Et publication ou
notification du :

Vote :

- Pour : 35
- Contre : 0
- Abstention : 0

Objet : Fixation des tarifs Espace Nordique – Saison Hiver 2023-2024 et Été 2024

Monsieur le Président explique à l'assemblée que la Commission Tourisme et Promotion du Territoire réunie le 11 octobre dernier propose les tarifs hiver suivants et de reconduire le « Pass famille » : 2 adultes payants, le 1er enfant payant et les suivants gratuits.

Tarifs Saison hivernale 2023-2024			
<i>Les tarifs des cartes Nationales et Rhône-Alpes sont fixés par les partenaires.</i>			
	2022/2023	2023/2024	
Ski de fond			
Carte annuelle nationale Adultes	210,00 €	210,00 €	<i>inchangé fixé au niveau National</i>
Carte annuelle nationale Juniors (de 5 à 15 ans)	75,00 €	75,00 €	<i>inchangé fixé au niveau National</i>
Carte Massif Central	110,00 €	120,00 €	<i>changement-fixé au niveau de MMC</i>
Carte Massif Central Jeune 16-25 ans	60,00 €	65,00 €	<i>changement-fixé au niveau de MMC</i>
Carte Massif Central Juniors 5-15 ans	50,00 €	55,00 €	<i>changement-fixé au niveau de MMC</i>
Accès au site Domaine Le Bessat Les Grands Bois Ski de fond			
Accès au site Adultes ouverture totale	8,00 €	8,50 €	<i>proposition (inchangé depuis 2018) (à partir de 20,9 km-> pistes rouge+bleue+verte)</i>
Accès au site Adultes ouverture partielle	6,00 €	6,50 €	<i>proposition (inchangé depuis 2018) (si 11,7 km ouverts-> pistes bleue+ verte)</i>
Accès au site Adultes ouverture minimale	4,00 €	4,00 €	<i>inchangé (si 4,6 km ouverts-> piste verte)</i>
Accès au site Adultes fin de journée (à partir de 15h30)			
Accès au site Adultes plus de 75 ans	6,00 €	6,50 €	<i>proposition (inchangé depuis 2018)</i>
Groupe Adultes (à partir de 10 personnes)			
Accès au site Jeunes (de 5 ans à moins de 15 ans)	4,00 €	4,00 €	<i>inchangé</i>
Groupe Enfants (à partir de 10 personnes)	3,00 €	3,00 €	<i>inchangé</i>
Cartes clubs donnant accès à l'ensemble des sites de l'espace nordique des monts du pilat			
Carte club adultes	30,00 €	32,00 €	<i>proposition (inchangé depuis 2018)</i>
Carte club jeunes	15,00 €	16,00 €	<i>proposition (inchangé depuis 2018)</i>
Carte Monts du Pilat - Forez	64,00 €	65,00 €	<i>changement (avec réciprocité totale sur Col de la Loge et Crêtes du Forez)</i>
Itinéraires nordiques Ski de Fond Domaines de Burdignes et Saint-Régis-du-Coin			
Accès au site Adultes	4,00 €	4,00 €	<i>inchangé</i>
Accès au site Tarif réduit enfant	3,00 €	3,00 €	<i>inchangé</i>
Itinéraires balisés découverte (pour les pratiques des piétons, raquettes, ski alternatif, chiens de traîneaux) sur les trois Domaines			
Accès au site	3,00 €	3,00 €	<i>inchangé</i>
Abonnement Itinéraires Découvertes	20,00 €	20,00 €	<i>inchangé</i>
Fil neige initiation Ludoski Croix de Chaubouret			
Accès au site	6,00 €	6,50 €	<i>proposition (inchangé depuis 2018)</i>
Secours			
Intervention sur domaine skiable par le service des pistes	250,00 €	250,00 €	<i>inchangé</i>

Il est proposé la reconduction :

- de l'accès au domaine nordique gratuit pour les établissements scolaires du territoire de la Communauté de Communes des Monts du Pilat (écoles, collèges, autres établissements) pendant le temps scolaire et gratuité proposée pour l'ensemble des écoles primaires, pas seulement celles du territoire, pendant le temps scolaire, y compris accompagnés par des prestataires du territoire. Gratuités d'accès au site pour les groupes bénéficiant d'un encadrement de l'Office du Tourisme du Pilat,
- du « Pass famille » : 2 adultes payants, le 1er enfant payant et les suivants gratuits,
- du tarif préférentiel (tarif groupe) pour les :
 - détenteurs d'un titre de transport cars Région, daté du jour issu des Lignes N° 12 Saint Etienne/Le Bessat/Bourg-Argental et N° 17 Saint Etienne/Bourg-Argental/Annonay,
 - porteurs du Pass INTER-CE 42.

NB : les différentes réductions ou tarifs préférentiels ne sont pas cumulables.

Pour la saison estivale, il est proposé une légère augmentation pour la descente de dévalkart.

Tarifs Saison estivale 2024			
	2023	2024	
Dévalkart GRAIX (à partir de 10 ans)			
1 descente	3,80 €	4,00 €	proposition
1 descente groupe (à partir de 30 descentes achetées)	2,70 €	2,80 €	proposition
6 descentes	20,00 €	20,00 €	inchangé (hausse en 2021)
12 descentes	35,00 €	35,00 €	inchangé (hausse en 2021)
Forfait nominatif 1 heure (de 17 à 18 heures)	22,00 €	22,00 €	inchangé (hausse en 2021)
Mini Dévalkart (réservé au moins de 10 ans)			
1 tour	2,50 €	2,50 €	inchangé (hausse en 2021)
5 tours+1 offert	12,50 €	12,50 €	inchangé (hausse en 2023)
Locations de site			
Location site dévalkart 2 heures	450,00 €	450,00 €	inchangé (hausse en 2023)
Location site mini dévalkart 2 heures	150,00 €	150,00 €	inchangé (hausse en 2023)
Location des 2 sites de dévalkart pour 2 heures	600,00 €	600,00 €	inchangé (hausse en 2023)
Uniquement en complément des locations pour 2 heures			
Location des 2 sites de dévalkart 1 heure	220,00 €	220,00 €	inchangé (hausse en 2023)
Location des 2 sites de dévalkart ½ heure	110,00 €	110,00 €	inchangé (hausse en 2023)
Parcours Monde des Pentes			
Tarif unique plus de 3 ans	8,00 €	8,00 €	inchangé (hausse en 2021)
Gratuit pour les moins de 3 ans	0 €	0 €	inchangé
BUVETTE			
Boissons locales/perrier/eau plate... l'unité	2,50 €	2,50 €	inchangé (hausse en 2021)
		2024	
PARTENARIAT TECHNOFUN by MDL MECA			
Forfait demi-journée "portes ouvertes"		250,00 €	
Forfait journée "portes ouvertes"		500,00 €	

Ayant entendu cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Approuve les tarifs pour la saison hivernale 2023-2024,
- Approuve les reconductions des différents dispositifs de gratuités ou de tarifs préférentiels,
- Approuve les tarifs pour la saison estivale 2024,
- Autorise Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme.
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,
Stéphane HEYRAUD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20231017-2023_59-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2023

Le Secrétaire de séance,
Laurent PEREZ



**Délibération de la Communauté
de Communes des Monts du Pilat**

Séance Ordinaire du 17 Octobre 2023

Conseillers en exercice	en	36
Titulaires présents		25
Suppléants présents		1
Titulaires représentés		9
Soit votants		35
Titulaires absents		1
Exclus		0

Le Président certifie conforme,

Date de convocation :
12/10/2023

Date d'affichage :
18/10/2023

Acte rendu exécutoire après
le dépôt en Préfecture de
Saint-Etienne le :

Et publication ou
notification du :

Vote :

- Pour : 35
- Contre : 0
- Abstention : 0

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 18 Octobre 2023, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 25 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,
Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER, Vincent DUCREUX, Régis FANGET, André GEOURJON, Aurélie GRANGE, Philippe HEITZ, David KAUFFER, Cédric LOUBET, Dominique PEYRACHON, Fabien PLASSON, Geneviève MANDON, Nathalie MATHEVET, Julien MATHOULIN, Joël MAURIN, Laurent PEREZ, Philippe ROYET, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON, Paul THIOLLIÈRE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, Catherine VARIN, André VERMEERSCH.

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Sandra CHAFFANJON à Julien MATHOULIN,
- Michel CHARDON à Régis FANGET,
- Josselin DOURRET à Jean-François CHORAIN,
- Maria DURIEUX à Cédric LOUBET,
- Céline ELIE à Fabien PLASSON,
- Laurence LAROIX à Denis THOUMY,
- Chantal NIWINSKI à Bernard SOUTRENON,
- Pascale ROCHETIN à Vincent DUCREUX,
- Isabelle VERNAY à Stéphane HEYRAUD.

5) Que le nombre de conseillers suppléants présents, en l'absence des titulaires, était de 1 :

- Pierre LETIEVANT remplaçant Mireille TARDY.

6) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 1 :
Didier PINOT.

7) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :
Laurent PEREZ.

Objet : Approbation du partenariat avec l'association « Montagnes du Massif Central » pour la Saison Hiver 2023-2024

Monsieur le Président propose à l'assemblée le renouvellement du partenariat avec l'Association "Montagnes du Massif Central".

L'adhésion de la CCMP à l'Association lui permet de vendre les cartes d'abonnement Nationales dans le Massif Central. Ces cartes sont vendues, distribuées et gérées par l'Association "Montagnes du Massif Central" pour le compte de Nordique France.

L'Espace Nordique des Monts du Pilat reçoit en dépôt les « Nordic Pass Adultes » et « Nordic Pass Enfants » afin de les délivrer au public.

En fin de saison, un état financier est établi, permettant le reversement à l'Espace Nordique des recettes lui revenant.

Le coût de la participation est de 200 € fixe + un pourcentage variable lié au chiffre d'affaires.

Ayant entendu cet exposé, et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve le partenariat avec l'Association « Montagnes du Massif Central » pour l'adhésion à cette association et pour la vente de « Nordic Pass » pour la Saison Hiver 2023-2024,
- Approuve la convention telle qu'annexée à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à signer l'ensemble des pièces s'y rattachant.

**Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme.
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,
Stéphane HEYRAUD



Le Secrétaire de séance,
Laurent PEREZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20231017-2023_60-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2023

**Délibération de la Communauté
de Communes des Monts du Pilat**

Séance Ordinaire du 17 Octobre 2023

Conseillers en exercice	en	36
Titulaires présents		25
Suppléants présents		1
Titulaires représentés		9
Soit votants		35
Titulaires absents		1
Exclus		0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 18 Octobre 2023, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 25 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,
Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER, Vincent DUCREUX, Régis FANGET, André GEOURJON, Aurélie GRANGE, Philippe HEITZ, David KAUFFER, Cédric LOUBET, Dominique PEYRACHON, Fabien PLASSON, Geneviève MANDON, Nathalie MATHEVET, Julien MATHOULIN, Joël MAURIN, Laurent PEREZ, Philippe ROYET, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON, Paul THIOLLIÈRE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, Catherine VARIN, André VERMEERSCH.

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Sandra CHAFFANJON à Julien MATHOULIN,
- Michel CHARDON à Régis FANGET,
- Josselin DOURRET à Jean-François CHORAIN,
- Maria DURIEUX à Cédric LOUBET,
- Céline ELIE à Fabien PLASSON,
- Laurence LAROIX à Denis THOUMY,
- Chantal NIWINSKI à Bernard SOUTRENON,
- Pascale ROCHETIN à Vincent DUCREUX,
- Isabelle VERNAY à Stéphane HEYRAUD.

5) Que le nombre de conseillers suppléants présents, en l'absence des titulaires, était de 1 :

- Pierre LETIEVANT remplaçant Mireille TARDY.

6) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 1 :
Didier PINOT.

7) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :
Laurent PEREZ.

Date de convocation :
12/10/2023

Date d'affichage :
18/10/2023

Acte rendu exécutoire après
le dépôt en Préfecture de
Saint-Etienne le :

Et publication ou
notification du :

Vote :

- Pour : 35
- Contre : 0
- Abstention : 0

**Objet : Attribution d'une subvention à l'Agence Départementale de
l'Information sur le Logement Loire Haute-Loire (ADIL42-43)
pour l'exercice 2023**

Monsieur le Président explique à l'assemblée que l'Assemblée Générale du 31/05/2023 a adopté le budget prévisionnel pour l'exercice 2023.

La mission de l'ADIL42-43 est axée sur le conseil au public, sur l'ensemble du Département de la Loire. La gratuité, la neutralité, l'objectivité et la qualité des conseils dispensés par des juristes diplômés contribuent à faciliter l'accès au droit pour tous. En 2022, 16 702 consultations physiques et téléphoniques ont été effectuées par l'ADIL.

L'ADIL42-43 est un des partenaires de la Communauté de Communes des Monts du Pilat dans sa mission de rénovation et de transition énergétique des logements anciens sur le territoire communautaire.

L'ADIL42-43 sollicite ainsi une subvention de 1.697,30 €, à hauteur de 0,11 d'euro par habitant des EPCI (sur la base des informations transmises par les services de l'Etat en date du 1^{er} janvier 2023).

Ayant entendu cet exposé, et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve le versement d'une subvention de 1.697,30 € à l'ADIL42-43 pour l'année 2023,
- Approuve l'engagement du montant maximum correspondant.

**Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme.
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,
Stéphane HEYRAUD



Le Secrétaire de séance,
Laurent PEREZ



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-244200622-20231017-2023_61-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2023

**Délibération de la Communauté
de Communes des Monts du Pilat**

Séance Ordinaire du 17 Octobre 2023

Conseillers en exercice	en	36
Titulaires présents		25
Suppléants présents		1
Titulaires représentés		9
Soit votants		35
Titulaires absents		1
Exclus		0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 18 Octobre 2023, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2) Que ladite délibération a été adoptée.

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 25 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,
Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER, Vincent DUCREUX, Régis FANGET, André GEOURJON, Aurélie GRANGE, Philippe HEITZ, David KAUFFER, Cédric LOUBET, Dominique PEYRACHON, Fabien PLASSON, Geneviève MANDON, Nathalie MATHEVET, Julien MATHOULIN, Joël MAURIN, Laurent PEREZ, Philippe ROYET, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON, Paul THIOLLIÈRE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, Catherine VARIN, André VERMEERSCH.

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Sandra CHAFFANJON à Julien MATHOULIN,
- Michel CHARDON à Régis FANGET,
- Josselin DOURRET à Jean-François CHORAIN,
- Maria DURIEUX à Cédric LOUBET,
- Céline ELIE à Fabien PLASSON,
- Laurence LAROIX à Denis THOUMY,
- Chantal NIWINSKI à Bernard SOUTRENON,
- Pascale ROCHETIN à Vincent DUCREUX,
- Isabelle VERNAY à Stéphane HEYRAUD.

5) Que le nombre de conseillers suppléants présents, en l'absence des titulaires, était de 1 :

- Pierre LETIEVANT remplaçant Mireille TARDY.

6) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 1 :
Didier PINOT.

7) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :
Laurent PEREZ.

Date de convocation :
12/10/2023

Date d'affichage :
18/10/2023

Acte rendu exécutoire après
le dépôt en Préfecture de
Saint-Etienne le :

Et publication ou
notification du :

Vote :

- Pour : 34
- Contre : 1
- Abstention : 0

Objet : Convention de partenariat avec l'association « Tu joues »

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la délibération du 29 juin 2021 autorisant la signature de la CTG avec la CAF.

Dans ce cadre, il a été convenu (fiche action 2B) de développer en lien avec l'association « Tu joues » le service de ludothèque itinérante Ludo'Pilat, ou ludobus.

Ce développement se fera de façon conjointe avec la Communauté de Communes des Monts du Pilat et certaines communes du territoire.

La convention définit les engagements réciproques des parties pour la mise en place des services de ludothèque et de ludobus itinérant.

Les missions confiées à l'association sont :

- l'animation et développement de la ludothèque avec un service de prêt de jeu itinérant,
- la réalisation de 24 accueils Espaces de Rencontres Ludiques (ERL) en période scolaire (La Versanne, Marlhès et Saint Régis du Coin),
- la présence de la ludothèque lors des temps forts parentalité de la CCMP,
- la proposition aux communes d'une ou deux animations ponctuelles.

En contrepartie des actions entreprises dans le cadre de la présente convention, l'association percevra des financements de la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

Pour l'année 2023 servant de base pour les exercices suivants, la participation financière de la CCMP est établie comme suit :

- 4.000 € pour les Espaces de Rencontres Enfants Parents
- 3.000 € pour le ludobus itinérant
- 1.000 € pour deux interventions dans le cadre de temps fort parentalité

La convention est conclue entre les deux parties pour une durée allant de sa signature jusqu'au terme fixé au 31 décembre 2026. La convention ne pourra être renouvelée que de manière expresse.

Ayant entendu cet exposé, et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire par l voix contre (P. THIOLLIERE) et par 34 voix pour :

- Approuve la convention de partenariat avec l'association « Tu joues » telle qu'annexée à la présente délibération,
- Approuve les montants de la participation financière tels qu'énoncés ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à la signer.

**Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme.
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,
Stéphane HEYRAUD

Le Secrétaire de séance,
Laurent PEREZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20231017-2023_62-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2023



**Délibération de la Communauté
de Communes des Monts du Pilat**

Séance Ordinaire du 17 Octobre 2023

Conseillers en exercice	en	36
Titulaires présents		25
Suppléants présents		1
Titulaires représentés		9
Soit votants		35
Titulaires absents		1
Exclus		0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 18 Octobre 2023, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2) Que ladite délibération a été adoptée à l'unanimité.

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 25 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,
Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER, Vincent DUCREUX, Régis FANGET, André GEOURJON, Aurélie GRANGE, Philippe HEITZ, David KAUFFER, Cédric LOUBET, Dominique PEYRACHON, Fabien PLASSON, Geneviève MANDON, Nathalie MATHEVET, Julien MATHOULIN, Joël MAURIN, Laurent PEREZ, Philippe ROYET, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON, Paul THIOLLIERE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, Catherine VARIN, André VERMEERSCH.

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Sandra CHAFFANJON à Julien MATHOULIN,
- Michel CHARDON à Régis FANGET,
- Josselin DOURRET à Jean-François CHORAIN,
- Maria DURIEUX à Cédric LOUBET,
- Céline ELIE à Fabien PLASSON,
- Laurence LAROIX à Denis THOUMY,
- Chantal NIWINSKI à Bernard SOUTRENON,
- Pascale ROCHETIN à Vincent DUCREUX,
- Isabelle VERNAY à Stéphane HEYRAUD.

5) Que le nombre de conseillers suppléants présents, en l'absence des titulaires, était de 1 :

- Pierre LETIEVANT remplaçant Mireille TARDY.

6) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 1 :
Didier PINOT.

7) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :
Laurent PEREZ.

Date de convocation :
12/10/2023

Date d'affichage :
18/10/2023

Acte rendu exécutoire après
le dépôt en Préfecture de
Saint-Etienne le :

Et publication ou
notification du :

Vote :

- Pour : 34
- Contre : 0
- Abstention : 1

**Objet : Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) de St Sauveur-en-Rue :
modification du budget et avenant à la Convention maîtrise d'ouvrages déléguée**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée :

- la délibération n°2018-94 du 26 juin 2018, actant à l'unanimité le projet de MAM et le plan de financement prévisionnel, tel que mentionné ci-dessous.

INVESTISSEMENT					
Dépenses	Montant HT		Recettes	Montant	Taux
Maîtrise d'œuvre	36 000,00 €		Etat DETR	72 474,00 €	18%
Travaux bâtiment	281 810,00 €		Département	188 373,00 €	47%
Aménagement extérieurs	80 560,00 €		Autofinancement	137 523,00 €	35%
Total HT	398 370,00 €		Total	398 370,00 €	100%
Total TTC	478 044,00 €				

- la délibération n°2019-67 du 25 juin 2019, actant à l'unanimité le nouveau budget prévisionnel, et le plan de financement correspondant comme suit :

Dépenses	Montant HT		Recettes obtenues	Montant	Taux
Maîtrise d'œuvre 9% de l'estimation	32 613,00 €		Etat DETR	72 474,00 €	15%
Travaux bâtiment + extérieurs	450 109,40 €		Département	188 373,00 €	39%
			Autofinancement maxi	221 875,70 €	46%
Total HT	482 722,70 €		Total	482 722,70 €	100%
Total TTC	579 267,24 €				

Les travaux de la MAM sont terminés depuis 2022. La période de crise sanitaire ainsi que divers contentieux avec des entreprises ont influé sur les délais et sur les coûts de revient définitifs. Dans le même temps, les demandes de subventions réalisées par la Commune et la CCMP ont été plus favorables aux collectivités.

Ainsi, il est proposé de valider le plan de financement définitif afin de procéder à l'élaboration d'un avenant à la convention de maîtrise d'ouvrages délégué entre la CCMP et la Commune et de pouvoir procéder au solde des comptes.

Le nouveau plan de financement est donc le suivant :

Dépenses	Montant HT		Recettes	Montant	Taux
Maîtrise d'œuvre	34 960,11 €		Etat DETR-DSIL	114 253,68 €	21%
études - diagnostics	4 058,47 €		Département	199 185,00 €	37%
Travaux bâtiment et extérieurs	495 670,99 €		Autofinancement	221 250,89 €	41%
Total HT	534 689,57 €		Total	534 689,57 €	100%
Total TTC	641 627,48 €				

Ayant entendu cet exposé, et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire par l'abstention (P. ROYET) et par 34 voix pour :

- Valide le budget définitif et le plan de financement correspondant,
- Approuve l'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrages déléguée tel que joint à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Président ou le Vice-président en charge du dossier à le signer.

**Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme.
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,
Stéphane HEYRAUD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-24420622-20231017-2023_63-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2023

Le Secrétaire de séance,
Laurent PEREZ



**Délibération de la Communauté
de Communes des Monts du Pilat**

Séance Ordinaire du 17 Octobre 2023

Conseillers en exercice	en	36
Titulaires présents		25
Suppléants présents		1
Titulaires représentés		9
Soit votants		35
Titulaires absents		1
Exclus		0

Le Président certifie conforme,

1) Que la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait, à la porte de la Communauté de Communes le 18 Octobre 2023, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2) Que ladite délibération a été adoptée.

3) Que le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 36 sur lequel il y avait 25 titulaires présents, à savoir :

Stéphane HEYRAUD, Président,
Jean-François CHORAIN, Robert CORVAISIER, Vincent DUCREUX, Régis FANGET, André GEOURJON, Aurélie GRANGE, Philippe HEITZ, David KAUFFER, Cédric LOUBET, Dominique PEYRACHON, Fabien PLASSON, Geneviève MANDON, Nathalie MATHEVET, Julien MATHOULIN, Joël MAURIN, Laurent PEREZ, Philippe ROYET, Christian SEUX, Bernard SOUTRENON, Paul THIOLLIÈRE, Denis THOUMY, Jean-Paul VALLOT, Catherine VARIN, André VERMEERSCH.

4) Que le nombre de conseillers titulaires ayant donné pouvoir était de 9 :

- Sandra CHAFFANJON à Julien MATHOULIN,
- Michel CHARDON à Régis FANGET,
- Josselin DOURRET à Jean-François CHORAIN,
- Maria DURIEUX à Cédric LOUBET,
- Céline ELIE à Fabien PLASSON,
- Laurence LAROIX à Denis THOUMY,
- Chantal NIWINSKI à Bernard SOUTRENON,
- Pascale ROCHETIN à Vincent DUCREUX,
- Isabelle VERNAY à Stéphane HEYRAUD.

5) Que le nombre de conseillers suppléants présents, en l'absence des titulaires, était de 1 :

- Pierre LETIEVANT remplaçant Mireille TARDY.

6) Que le nombre de conseillers titulaires absents, était de 1 :
Didier PINOT.

7) Que l'assemblée a élu comme secrétaire pour la durée de la séance :
Laurent PEREZ.

Date de convocation :
12/10/2023

Date d'affichage :
18/10/2023

*Acte rendu exécutoire après
le dépôt en Préfecture de
Saint-Etienne le :*

*Et publication ou
notification du :*

Vote :

- Pour : 26
- Contre : 7
- Abstention : 2

**Objet : Avis portant sur la demande d'autorisation d'exploiter la carrière des
Gottes présentée par la société Delmonico Dorel Carrières**

Monsieur le Président explique à l'assemblée que la CCMP a été saisie par le préfet de la Loire par courrier en date du 28 septembre 2023, reçu le 2 octobre 2023, l'appelant à faire connaître son avis sur la demande mentionnée en objet. Monsieur le Président propose à l'assemblée d'émettre l'avis suivant :

« L'exploitation de la carrière des Gottes sur les territoires des communes de Colombier et de Saint-Julien-Molin-Molette, vient de franchir les 50 ans d'existence. Cette exploitation, voulue par les autorités administratives de l'époque et les élus locaux, permet d'assurer l'approvisionnement en matériaux de qualité, de nombreux chantiers du bâtiment, des travaux publics, agricoles, forestiers et particuliers.

Ces matériaux de roche dure, extraits de la carrière des Gottes, disposent de qualités d'usage particulières qui en font un produit très recherché pour les revêtements routiers.

Ils permettent aussi de répondre aux besoins formulés par les maîtres d'ouvrage, publics comme privés, notamment dans la construction ou les activités en milieu naturel (agriculture – viticulture – sylviculture...).

Le mode d'exploitation de la carrière des Gottes, qui est soumis aux conditions des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) revêt donc un intérêt général pour l'approvisionnement de notre territoire et des territoires proches en roche massive et en granulats de bonne qualité, celle-ci étant identifiée comme telle dans le Schéma Régional des Carrières.

Dans la demande d'autorisation de poursuite et d'extension d'exploitation présentée, nous observons :

I - une nette amélioration des conditions d'exploitation à la fois sur :

- le programme d'activité du carrier,
- les mesures de réduction des pollutions (bruit et poussières) par une baisse du nombre de passages, des lavages répétitifs des camions et des engins du chantier, et une pollution lumineuse très limitée,
- les investissements majeurs pour la limitation des nuisances de passage, par le remplacement des véhicules diesel par des véhicules au gaz, le balayage régulier des routes notamment en centres bourgs des communes d'assises, traversées par des camions couverts,
- la mise à disposition auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'une réserve d'eau de 1 000m³ (mille mètres cubes), présente sur site pour le process, pour lutter contre les éventuels incendies.

2- une amélioration de la prise en compte de la biodiversité et de la protection de l'environnement par rapport à l'autorisation annulée de 2020, avec :

- la réduction importante de la surface de défrichement (-43%),
- la diminution de l'emprise concernée par l'extension de l'exploitation, en excluant les secteurs où des destructions d'habitats protégés en résulteraient,
- une récupération des lixiviats et un retraitement des eaux en compatibilité avec le milieu récepteur,
- la mise en œuvre d'actions de suivi du site par la signature de conventions avec des associations environnementales.

Enfin, au regard des compétences de la CCMP, il paraît important de souligner que l'exploitation de cette carrière :

- génère plus de 20 emplois directs auxquels il faut ajouter un nombre important d'emplois induits par la présence, entre autres, d'entreprises de travaux publics sur notre territoire,
- répond aux besoins en matériaux de ces mêmes entreprises, et réduit, par la même, les coûts de transport et donc l'impact carbone de ces dernières,
- assure une forme de solidarité réciproque avec les territoires voisins dans leur approvisionnement.

Considérant ce qui précède, la carrière des Gottes apparaît comme une activité pérenne très utile au territoire de la CCMP. »

Par ailleurs, le Conseil Communautaire souhaite la prise en compte des recommandations émises par la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale) dans son avis du 13/06/2023.

Ayant entendu cet exposé, et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 2 abstentions (L. PEREZ et D. PEYRACHON), par 7 voix contre (C. ELIE, F. PLASSON, P. HEITZ, R. CORVAISIER, P. ROYET, N. MATHEVET, C. VARIN) et par 26 voix pour :

- Emet un avis favorable à la demande d'autorisation de poursuite d'exploitation déposée par la société Delmonico Dorel Carrières.

**Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme.
A Bourg-Argental les jour, mois et an ci-dessus**

Le Président,
Stéphane HEYRAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200622-20231017-2023_64-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2023



Le Secrétaire de séance,

